

Règlement du Jeu-Concours

« Calendrier de l'Avent interlude »

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par la société **SAS INTERLUDE MEDIA**, au capital social applicable, dont le siège social est situé **142 Rue de Rivoli, 75001 Paris**, immatriculée au RCS de Paris.

Article 2 – Dates du jeu

Le jeu-concours se déroule du **1er décembre 2025 au 24 décembre 2025 inclus** sur le compte Instagram @interlude.

Chaque journée correspond à un lot mis en jeu.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte Instagram valide.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Ne peuvent participer : les membres de l'équipe Interlude

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit, selon les instructions précisées dans chaque publication quotidienne Instagram :

- D'être abonné au compte @interlude ;
- De liker la publication du jour ;
- De commenter la publication ;
- Toute autre éventuelle condition spécifique indiquée dans le post du jour.

La participation à une journée n'ouvre droit qu'au tirage au sort du lot de cette journée.

Article 5 – Désignation des gagnants

Chaque jour, un **tirage au sort** est effectué parmi les participants ayant rempli l'ensemble des conditions.

Le gagnant est contacté **en message privé Instagram** par le compte officiel @interlude.

Si le gagnant ne répond pas dans un délai de **72 heures**, le lot peut être attribué à un autre participant.

Article 6 – Lots

Chaque jour, un lot est mis en jeu en collaboration avec une marque partenaire.

Ces collaborations ne sont **pas rémunérées**. Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

Article 7 – Acheminement des lots

Les gagnants devront fournir leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, e-mail...) pour permettre l'envoi du lot.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable d'une perte, d'un vol, d'un retard ou d'une détérioration du lot par les services postaux.

Article 8 – Données personnelles

Les données collectées (nom, pseudo Instagram, adresse postale...) sont utilisées uniquement dans le cadre du jeu-concours pour contacter les gagnants et leur envoyer les lots.

Aucune donnée ne sera conservée au-delà de la durée nécessaire ou communiquée à des tiers en dehors des partenaires pour la livraison éventuelle.

Article 9 – Responsabilité

Instagram n'est ni organisateur ni sponsor du jeu et ne peut être tenu responsable.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable :

- En cas de dysfonctionnement du réseau Instagram ;
- En cas d'informations erronées ou frauduleuses fournies par les participants ;

- En cas d'annulation, modification ou remplacement d'un lot pour une raison indépendante de sa volonté.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le règlement est disponible via le lien présent dans la bio Instagram du compte @interlude.

Article 11 – Litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute contestation devra être adressée par écrit à :

SAS INTERLUDE MEDIA – 142 Rue de Rivoli, 75001 Paris.

Aucune contestation ne sera recevable passé un délai de 30 jours suivant la fin du jeu-concours.